

COMMUNE DE LA BARBEN DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE

ARRONDISSEMENT **D'AIX-EN-PROVENCE**

République française Liberté, égalité, fraternité

DELIBERATION N°46- 2020 Nombre de membres 14 Nombre de membres 12 Nombre de membres 14 Pour 14 Contre 0 Abstention 0

Date de la convocation: :06/11/2020

EXTRAIT DU REGISTRE

des

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 novembre 2020

L'an deux mille vingt et le treize du mois de novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de LA BARBEN a été assemblé salle Alain RUAULT, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121.10 à 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. Franck SANTOS.

Étaient présents à cette assemblée: Franck SANTOS, Maryvonne GASCON, Philippe CARON, Michel GOURLIA, Jean COYE, Noël THOMAS, Bernard JEAN, Sabine BOUICHET, Carolyn TOCHON, Michel PUECH, Mélanie HENARD formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de quatorze membres

EXCUSÉS DONNANT POUVOIR : Sophie BODIER à Carolyn TOCHON et Laurent LAMOTTE à Jean COYE

SECRETAIRE DE SEANCE: Mélanie HENARD

---0000000---

Objet : Conseil Départemental : Demande de subvention dans le cadre du dispositif de l'aide exceptionnelle pour la relance de l'activité économique – Aménagements de plein air pour un parc enfants.

VU le Code général des Collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29;

VU le dispositif de subvention au titre de l'Aide exceptionnelle pour la relance de l'activité économique allouée par le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône;

Considérant que La commune a connu ces dernières années un développement démographique, plus particulièrement des familles composées de jeunes couples avec des enfants.

De ce fait, l'école a connu une augmentation significative du nombre d'élève, nous avons constaté qu'aux horaires d'ouverture de l'école lors de l'entrée et la sortie des élèves, ainsi que le week-end, les enfants jouaient sur la place du village, qui se trouve à proximité d'une route.

Par la création de ce parc, nous permettons aux familles d'avoir un lieu où leurs enfants pourront accéder à des activités ludiques et sportives en toute sécurité.

A cet effet, il est demandé au Conseil Municipal de solliciter le Conseil Départemental pour une subvention dans le cadre du dispositif de l'Aide exceptionnelle pour la relance de l'activité économique.

Le Conseil Municipal, AYANT ENTENDU l'exposé du rapporteur, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE et ARRETE le programme d'investissement présenté ci-dessus qui s'élève à 40 000 € HT

APPROUVE le plan prévisionnel de financement, tel que fixé ci-dessous :

Coût H.T.		Financement		Taux (%)
40 000.00 €		Département	28 000.00 €	70.00
		Région	- €	-
		Communauté	- €	
		Etat	- €	-
		Autre(s):	- €	
		Autofinancement	12 000.00 €	30.00
TOTAL H.T.	40 000.00 €	TOTAL FINANCEMENT	40 000.00 €	100

PREVOIT au budget principal de la commune les crédits nécessaires en section d'investissement pour la réalisation de l'opération,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces afférentes.

PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication et de sa transmission à Monsieur le Sous-préfet d'Aix-en-Provence.

Certifié conforme au registre des délibérations.

La Barben, le 16 novembre 2020

Le Maire

Franck SANTOS

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en souspréfecture le 16/11/2020

de la publication/notification le16 /11/2020

Fait à La Barben, le 16 /11/2020

Le Maire

Franck SANTOS